

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT EN ECOLE ELEMENTAIRE

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Doctrine d'accueil	Cours en présentiel	Cours en présentiel	Cours en présentiel	Cours en présentiel
Protocole sanitaire	Maintien des mesures renforcées d'aération et de lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour le personnel Limitation des regroupements importants Désinfection des surfaces fréquemment touchées un fois par jour Désinfection des tables du réfectoire après chaque service	Maintien des mesures renforcées d'aération et de lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour le personnel et les élèves Limitation du brassage par niveau obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour Désinfection des tables du réfectoire après chaque service	Maintien des mesures renforcées d'aération et de lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour le personnel et les élèves Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour Désinfection des tables du réfectoire après chaque service	Maintien des mesures renforcées d'aération et de lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour le personnel et les élèves Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour Désinfection des tables du réfectoire après chaque
Activités physiques et sportives	Activités physiques et sportives autorisées en intérieur et en extérieur	Activités physiques et sportives autorisées : - en extérieur. - en intérieur avec respect d'une distanciation de 2 mètres	Activités physiques et sportives autorisées : - en extérieur - en intérieur avec port du masque et respect d'une distanciation de 2 mètres	Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur avec respect d'une distanciation de 2 mètres